

1. Gérer un local communautaire

1. Contexte et description

Maison de la Cohésion sociale, des synergies, de la citoyenneté, pavillon communautaire... Quel que soit le nom qu'on lui ait donné, un local communautaire convivial et accueillant est un moyen privilégié dans la réalisation des objectifs de cohésion sociale et en particulier le développement social des quartiers. Il offre une vitrine aux partenariats à l'œuvre sur le territoire communal. Il facilite aussi les rencontres et les échanges, favorisant ainsi le processus d'identification et la mixité. Permanences sociales, activités stimulant les liens intergénérationnels et interculturels, séances de formation et d'information, rencontre des bénévoles, services offerts par les partenaires..., les actions de cohésion sociale susceptibles d'avoir lieu au sein d'un local communautaire sont multiples.

2. Publics cibles

Les habitants du quartier concerné et – potentiellement – l'ensemble des habitants de la commune ou des environs.

Selon le type d'action organisée dans les lieux, attention particulière accordée au public fragilisé (hétérogénéité des âges et des genres selon le type d'activités).

3. Parties prenantes

- Commune : initiative, mise à disposition/acquisition/rénovation d'un immeuble, recherche et obtention de subsides, conception et réalisation du projet, frais de fonctionnement.
- PCS : suivi du projet, coordination, gestion du planning d'occupation, médiatisation, frais de fonctionnement.
- Plan HP s'il existe et si le local communautaire se situe au sein d'un parc résidentiel.
- Partenaires : initiative ou soutien du projet, moyens liés aux activités.
- Citoyens : participation aux différentes étapes du projet.

4. Mise en œuvre

- Définir les besoins, identifier les partenariats existants ou potentiels.
- Identifier un lieu.
- Préparation, conception et réalisation du projet (moyens nécessaires, respect de la réglementation en matière de marchés publics, sources de financement, délais, travaux ou aménagements...).
- Constituer l'équipe d'animation.
- Etablir une charte des utilisateurs et/ou un mécanisme de conventions projet/d'occupation.
- Organiser une journée d'inauguration / portes ouvertes lors de laquelle les services, activités, partenaires peuvent être présentés / se présenter.
- Promotion du lieu et des activités via divers canaux (bulletin communal, site internet, Facebook, presse régionale et gratuite, travailleurs sociaux en contact avec le public cible, travail de rue, bouche-à-oreille).
- Evaluer, améliorer, pérenniser avec les participants.

5. Conditions de réussite

Il est évidemment indispensable d'avoir à disposition un local/immeuble ou les moyens et la volonté communale d'acquérir/rénover un bien. Ce lieu doit être adapté aux besoins, au public cible, aux moyens, aisément accessible y compris en transports en commun.

Une équipe d'animation ou au minimum un travailleur social de référence doit encadrer les activités (le « self-supporting » est un objectif difficilement atteignable), apaisant les tensions et solutionnant les conflits.

La mobilisation des partenaires et citoyens, la participation de ceux-ci à la construction et à la gestion des projets, l'identification aux lieux et au groupe sont des éléments cruciaux à la bonne réalisation de cette pratique.

Enfin, une offre suffisante et variée de services et activités est un plus, tout comme la pérennisation du projet : visibilité, renommée, organisation de nouvelles activités, consolidation des activités existantes (remplacement des animateurs), attrait de nouveaux publics...



6. Pratiques exemplatives

Bassenge : deux maisons de la Cohésion sociale sont ouvertes à la population du village d'Eben-Emael et dans un quartier de logements publics à Wonck. Des activités régulières pour les familles, les enfants et les seniors sont préposées (à bas prix) par une asbl locale et le Plan de cohésion sociale.

Ottignies-LLN : six locaux communautaires sont destinés, d'une part, au réseau partenarial (permanences, job coaching, alpha, formations...), au tissu associatif local (ateliers, activités, école de devoirs, stages, réunions de quartier, comité de quartier, etc.) et, d'autre part, ils peuvent être loués par les habitants des logements publics pour y organiser de petits événements privés (baptême, anniversaire, deuil...). Ces locaux sont répartis dans 5 quartiers de logements publics et sont occupés par une trentaine d'organismes, associations, collectifs... On y dénombre environ 2.000 heures d'activités par an.

Yvoir : les activités peuvent aussi se tenir dans les locaux de partenaires. A Yvoir, le PCS et le service de réinsertion sociale du CPAS organisent des ateliers pour les personnes qui émargent au CPAS, au chômage, relèvent du Plan HP ou pour les réfugiés d'un des deux centres de la Croix-Rouge de la commune. Au programme : ateliers-citoyenneté, ateliers sur la consommation, la gestion d'un budget, l'énergie, la philosophie, l'immigration (partenariat avec des asbl œuvrant autour de la citoyenneté) au CPAS ; ateliers cuisine (partenariat avec une bénévole d'Yvoir) à la salle Maka ; ateliers informatiques (partenariat avec l'EPN) à l'EPN ; ateliers artistiques (partenariat avec une artiste peintre-sculptrice de l'assistance technique de la Province de Namur) au CPAS ; ateliers-couture (partenariat avec une bénévole d'Yvoir) au CPAS ; sorties culturelles (avec la collaboration de l'asbl Article 27 et du Centre culturel de Dinant). Ces différents ateliers d'insertion sociale permettent de maintenir le contact, dans la durée, avec certaines personnes qui passent difficilement la porte du CPAS tout en leur donnant toute une série de clés pour mieux gérer leur quotidien et mieux se sentir. En 2015, 44 personnes ont participé à divers ateliers et 4 personnes ont été remises à l'emploi après avoir fréquenté plusieurs mois ces ateliers.

